

VOUS SOUHAITEZ RÉALISER UNE CLÔTURE

DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE

Délai d'instruction de 1 mois (délai de droit commun) Vous trouverez sur cette fiche les différentes pièces à fournir pour constituer votre dossier.

1 UN FORMULAIRE

Si les travaux concernent un terrain à usage d'habitation : [Cerfa n°13703*12](#)

Si les travaux concernent un terrain à autre usage : [Cerfa n°13404*12](#)

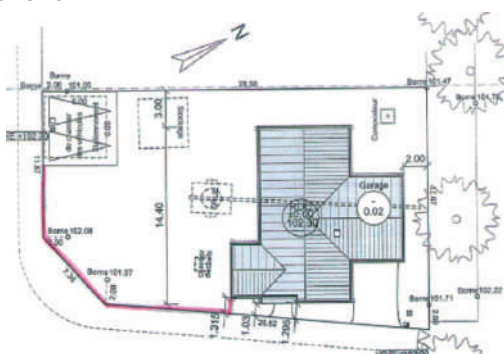
2 UN PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune.

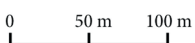


3 UN PLAN DE MASSE

Il permet de décrire le terrain et d'y situer la clôture.



- Surlignez les limites du terrain impactées par la construction de la clôture.
- Précisez l'échelle graphique utilisée



4 UNE REPRÉSENTATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR

Ce document permet d'apprécier la réalisation du projet de clôture.



5 UNE NOTICE

Complément du document graphique, la notice permet de justifier vos choix : insertion dans l'environnement naturel et/ou bâti existant.

RÉDIGEZ UN TEXTE DÉCRIVANT VOTRE PROJET :

- La nature et les couleurs des matériaux apparents,
- La hauteur de la clôture.

6 UNE PHOTOGRAPHIE

Elle permettra de situer l'emplacement de la future clôture.



POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Contactez le service Urbanisme

du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Tél. : 02 51 63 58 53 – mail : urbanisme@paysdemortagne.fr